

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 juin 2011 - 12H00

Présents : M. ESTIER Pascal, Mme LONCHAMBON Jacqueline, M. DUGOURD Serge, M. CHAPTARD Michel, M. GIRARD Guillaume, Mme ALVES Laurence, M. PHILIPPE Didier, M. GREGORIO Francisque, Mme ARRIETA Marie-Claude, Mme MEGE Isabelle, M. BEDABOUR Lionel, Mr FRANCISCO Alvaro, Mme ROSSIGNOL Nicole, M. POUILLET Marcel et M. RAFALCO Thierry.

Excusés : Mme REINICHE (procuration à Mr ESTIER), Melle MAZIER (Procuration à Mme LONCHAMBON), Mr FOURNIER Benoit (Procuration à Mr GIRARD), Melle NANAI (Procuration à Mme ROSSIGNOL).

Madame Jacqueline LONCHAMBON a été élue secrétaire.

Le compte-rendu de la séance du 27 mai 2011 est adopté sans remarque par le Conseil Municipal.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Elections sénatoriales : désignation des délégués sénatoriaux : 5 titulaires et 3 suppléants
- Questions diverses

Désignation des délégués pour les élections sénatoriales du 25 septembre 2011 :

A l'unanimité ont été élus les délégués titulaires : Pascal ESTIER, Serge DUGOURD, Guillaume GIRARD, Marie-Claude ARRIETA, Nicole ROSSIGNOL et les délégués suppléants : Michel CHAPTARD, Maryvonne MAZIER, Jacqueline REINICHE.

Droit de préemption urbain :

Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain suite aux déclarations d'intention d'aliéner portant sur les parcelles :

- AP 455 terrain d'une superficie de 1400 m² vendu 19 000 € par Madame ROSSIGNOL Ginette au profit de Mr et Mme ZANKO.

- AN 133 d'une superficie de 1080 m² avec maison d'habitation vendue 193 000 € par Mr et Mme IVANES au profit de Mr Julien LEGAY et Melle Sabrina PELTRIAUX.

Acquisition d'un chemin par la Sté Aubert et Duval :

La Société Aubert et Duval souhaite acquérir la partie restante de la voie dite «Chemin Ferré», étant propriétaire de toutes les parcelles, la dernière étant en cours d'acquisition.

Le Conseil Municipal est d'accord pour effectuer cette cession au même prix que la transaction précédente de 7.65 € le m² avec frais d'arpentage et notariés à la charge de l'acquéreur. Auparavant, il faudra procéder au déclassement de ce chemin avec enquête publique.

Maison de la Musique, transfert de bâtiment, finances intercommunales et communales

Le Maire revient sur les dernières discussions intercommunales concernant, depuis la création de la nouvelle intercommunalité, les adaptations financières entre communes et communauté. Avec la volonté de véritablement construire un territoire de solidarité, les élus des Ancizes-Comps ont engagé à partir de 2008 la commune vers le nouveau projet intercommunal, laissant au passage 40% de ses recettes (soit 1 million d'€uros), principalement attachées à la taxe professionnelle, mais participant en cela à l'augmentation de près de 300% du budget intercommunal qui devient un des plus importants du département pour une communauté de communes.

La commune par sa fiscalité transférée assure largement l'assise économique de la nouvelle communauté mais se retrouve, probablement pour la première fois, sans aucune marge d'autofinancement pour ses propres projets, y compris le simple maintien à niveau de ses équipements.

Il reste au moins, dans la mesure où l'augmentation des dotations d'Etat n'est pas acquise pour les années futures, une dernière adaptation locale, en retour de l'intercommunalité, que pourrait représenter le transfert du bâtiment pour l'accueil de l'Ecole de Musique lequel possède toutes les qualités requises pour le projet.

A moins que ne soit jamais envisagée, de la part de l'ensemble des élus communautaires, une construction de territoire bâtie sur la globalité et la réelle solidarité, ou pire que soit souhaités la récession et le déclin brutal de la commune des Ancizes Comps et de son potentiel moteur, ce qui ne pourrait que nuire à l'ensemble du secteur.

La demande faite depuis 2010 pour la reprise du bâtiment concerné est et sera la seule dans le contexte de la répartition des projets intercommunaux.

Elle ne représente que peu au regard de tous les enjeux du projet de la Maison de la Musique et du montage financier exceptionnel obtenu, qui n'aura pas forcément de pérennité ailleurs et plus tard.

Elle est satisfaisante philosophiquement aux yeux de la population des Ancizes-Comps, qui commence à connaître le fil déroulé de l'histoire intercommunale mais qui comme contribuable ne sera pas perméable à toutes les explications.

Les élus du Conseil Municipal, à l'unanimité, rappellent la responsabilité, portée par la présidence et le conseil communautaire, à véritablement donner au territoire et à ses hommes la force et la volonté de construire un vrai cadre de solidarité et de projets.

La commune des Ancizes-Comps a déjà, volontairement et sans arrière-pensée, rempli sa mission par le transfert de son potentiel...à moins qu'elle ne se soit trompée de territoire, tournant notamment le dos au plan d'eau, pôle touristique majeur des Combrailles et à 40 ans aussi d'une autre histoire.

Train touristique du SMADC

Pascal Estier rappelle les divers courriers du SMADC concernant la mise en place d'un train touristique qui se déplacerait seulement de la gare des Ancizes-Comps à l'entrée du Viaduc des Fades, dont le dernier met en cause l'engagement du Maire voire sa responsabilité dans la participation à l'aménagement des Combrailles. Il fait part de sa réponse adressée au Président du SMADC (dont l'intégralité est sur le site de la Commune), rappelant toutes les incohérences d'un tel projet et elles sont nombreuses : intérêt, faisabilité, économie, sécurité sur le viaduc, appel aux employés communaux pour « débroussailler » 7 kms de voie, passage devant la décharge...

Le Conseil Municipal à l'unanimité s'oppose à l'engagement des employés communaux sur le linéaire de la voie. Il rappelle la nécessité de retrouver un fonctionnement de service public sur la ligne suspendue pour tous les trafics, notamment des voyageurs, ce qui respecte les perspectives et orientations du SCOT et ce qui, dans le contexte particulier de l'appel pressant à main d'œuvre de la part de l'industriel local, ne peut qu'améliorer la perméabilité et le désenclavement du territoire.

Il insiste enfin sur l'obligation de tout mettre en œuvre, par la pression politique, où le SMADC, « aménageur officiel des Combrailles », ne peut se défausser, pour d'urgence réhabiliter le Viaduc des Fades, maillon unique donc essentiel à la continuité pour l'aménagement et l'avenir du territoire, et ce avec l'engagement obligatoire des financements de l'Etat.

Salle du stade :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le CRAC souhaiterait utiliser plus souvent la salle du stade afin de faire les manifestations consécutives aux matchs et obtenir un terrain annexe au stade qui leur serait réservé.

Association Quad Nature Les Ancizes:

La nouvelle association Quad Nature qui va organiser des randonnées sollicite une subvention de fonctionnement ainsi que la mise à disposition d'un terrain.

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas attribuer de subvention de fonctionnement, compte tenu de l'activité de loisirs personnels. En effet, il souhaite que des manifestations ouvertes à tous publics soient organisées.

Concernant la mise à disposition d'un terrain, le Conseil municipal est d'accord pour procéder à la recherche d'un terrain approprié à ce genre de sport.

Aire de service camping-car :

Le Conseil Municipal donne son accord pour créer une régie de recette permettant l'encaissement des redevances de l'aire de service camping-car.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 30.